

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Équipement et des Transports

Visa
DGLTEJO



0031

Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
مجلس الوزراء
مباشرة التشريع
VISA LEGISLATION

Arrêté n°/MET portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA 04, Deuxième Edition, amendement n° 04 relatif aux Cartes aéronautiques

Le Ministre de l'Équipement et des Transports

VU : la loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU : le décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018, portant application des dispositions de la loi n°2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU : le décret 157-2007 du 06 septembre 2007, relatif au conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : le décret n°155-2020 du 09 aout 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU : le décret n° 063 - 2021 du 03 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Équipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : L'arrêté n°0839/MET du 23 novembre 2018 portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA 04, Deuxième Edition, amendement no 03 relatif aux Cartes aéronautiques.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté adopte et rend applicable les dispositions réglementaires contenues dans le Règlement Technique Aéronautique -RTA 04 Deuxième Edition, amendement n° 04 relatifs aux Cartes aéronautiques.

Article 2 : Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent Règlement Technique Aéronautique seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3 : Le Règlement Technique Aéronautique -RTA 04– Deuxième Edition constitue l'annexe au présent arrêté.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Cet arrêté est applicable à partir du 04 Novembre 2021.

Article 6 : Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le

12 JAN 2022

Mohamedou M'Haimid



Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- AFROPORT 2
- JO 2
- Archives 2